

Conditions de participation aux croisières



Les conditions de participation aux croisières de l'association Helena 1913 constituent des obligations accrues pour tous les membres participant aux croisières.

Chaque participant doit être membre de l'Association et participe à la réalisation de la croisière dans la mesure de ses moyens. Une expérience pratique est souhaitable, mais pas forcément nécessaire.

- Carte de membre cotisation annuelle individuelle CHF 150.-
- Carte de membre couple, famille (enfants jusqu'à 18 ans) CHF 200.-

Chaque participant doit apporter son sac de couchage, un drap protège-matelas et une taie d'oreiller.

Confirmation

L'inscription à une croisière est confirmée par e-mail ou par courrier.

Participation aux frais de maintenance et de fonctionnement du bateau

Conformément aux statuts de l'association Helena 1913, la participation financière aux croisières est destinée exclusivement à contribuer aux frais de fonctionnement et de maintenance du bateau ainsi qu'à la gestion de l'Association. Le skipper et tous les membres de l'Association ne sont pas rémunérés.

- Adulte CHF 750.- par semaine de croisière ;
- Enfant jusqu'à 15 ans révolus accompagné d'un parent CHF 325.- par semaine de croisière ;

La finance de participation inclut la mise à disposition d'une couchette à bord, le carburant, le gaz et l'assurance accidents occupants.

Les autres frais sont à la charge du participant et notamment :

- le voyage aller et retour ;
- la participation à la caisse de bord pour l'avitaillement, les taxes d'amarrage et les redevances locales ;
- la participation aux frais pour dommages fautifs.

Délais de paiement

Un acompte d'un tiers de la finance de participation à la croisière ainsi que la cotisation pour l'année en cours doivent être acquittés à réception de la facture. Le solde doit être versé au plus tard 60 jours avant le départ.

Si ces délais n'étaient pas respectés, l'Association se réserve le droit de disposer de la place attribuée.

A réception de la totalité du montant, un bon d'embarquement nominatif sera émis et envoyé à chaque participant qui devra le remettre au skipper lors de l'embarquement de même que ses documents d'identité.

Conditions de désistement

Si un participant se désiste, quelle qu'en soit la raison :

- entre 180 et 60 jours avant le départ, l'acompte contractuel reste acquis à l'Association;
- entre 60 et 30 jours avant le départ, 50% du montant reste acquis à l'Association;
- moins de 30 jours avant le départ, le montant total reste acquis à l'Association;
- le cas où le membre qui se désiste trouve une personne de remplacement répondant aux conditions requises fait exception à ces règles.

La période de croisière ne peut être changée qu'avec l'accord de l'Association. Nous recommandons de souscrire une assurance fraiche d'annulation de voyage.

Non disponibilité du bateau

Quelle que soit la raison d'indisponibilité du bateau avant le début de la croisière, la finance de participation versée sera remboursée intégralement à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Responsabilités

Chaque participant embarque à ses risques et périls. Il s'assurera personnellement et à ses frais contre la maladie et l'accident, couvertures qui devront inclure la zone de navigation, et, le cas échéant, le rapatriement.

En aucun cas le skipper ou l'Association Helena 1913 ne sauraient être tenus pour responsables des dommages physiques ou matériels encourus.

Santé et traitement médical

En cas de traitement pendant la croisière avec des médicaments sous ordonnance, le participant demandera à son médecin un certificat d'aptitude, qu'il présentera au skipper lors de l'embarquement.

Changement d'équipage

A moins d'un arrangement différent entre les skippers, le changement d'équipage a lieu le samedi (le débarquement se fait à 12 heures, l'embarquement des nouveaux arrivants à 17 heures) ; dans tous les cas consultez votre skipper.

La croisière débute le dimanche et se termine le samedi suivant après nettoyage du bateau (7 nuits à bord).

Tout retard à l'embarquement doit être immédiatement signalé au skipper.

Rappel

L'ensemble des membres de l'Association agissent de manière bénévole exclusivement. Personne n'est rémunéré, chacun paie ses déplacements et participe à la caisse de bord.

Contact : Reservations@helena.ch